

Adaptation du régime de pension des militaires inacceptable

Le 17 octobre 2016, le ministre Steven Vandeput a informé les quatre syndicats et ce, à la suite des décisions de principe concernant l'avenir des pensions militaires, qui avaient été annoncées par le Gouvernement dans le cadre de l'établissement du budget 2017.

Les propositions comprennent, entre autres, le relèvement de l'âge de la pension à partir de 2018, la suppression du calcul avantageux (tantièmes) à partir de janvier 2019 et l'introduction de conditions de carrière (à savoir : avoir un nombre minimal d'années de service) avant de pouvoir partir à la pension.

L'augmentation de l'âge de la pension serait introduite de manière progressive suivant le tableau suivant :

Année	Âge
2018	57
2019	57,5
2020	58
2021	58,5
2022	59
2023	59,5
2024	60
2025	60,5
2026	61
2027	61,5
2028	62
2029	62,5
2030	63

Sur la base de ce qui précède, on peut conclure que les militaires qui, par exemple, se trouvent aujourd'hui à 7 ans ou moins de leur pension, verront doubler leur temps de service qui leur reste encore à prester. Pour les jeunes militaires aussi, cela n'offre plus du tout la moindre perspective sur une carrière réaliste et attractive liée à la nature du métier militaire.

Le Gouvernement démontre ainsi qu'il ne témoigne pas du moindre respect pour l'engagement et la loyauté de nos militaires qui, tous les jours, s'investissent dans la sécurité de notre société. En outre, ces mesures vont à l'encontre des ambitions de l'accord gouvernemental et de la Vision stratégique de la Défense : un rajeunissement de l'armée et une carrière militaire attrayante.

En tant que représentants du personnel militaire, nous trouvons inacceptables ces décisions du Gouvernement. Nous attendons que tant le Gouvernement que le ministre de la Défense prennent les mesures nécessaires prévoyant un régime de pension pour les militaires qui tiennent la route. En tant que syndicats, nous mettrons tout en œuvre pour restreindre ces mesures de sorte que la spécificité du métier de militaire reste reconnue.

Au cours de jours et semaines à venir, nous prévoyons des actions syndicales ciblées.



Yves Huwart
0477/54 47 60



Patrick Descy
0479/91 03 59



Marc Verhelst
0497 79 17 28



Edwin Lauwreins
0476/34 30 63